

« Je veux **RÉDUIRE MA FACTURE** de chauffage en réalisant des travaux dans mon logement ! »

« Je veux **adapter mon logement** au vieillissement ou au handicap et vivre chez moi le plus longtemps possible. »

« Je veux améliorer mon **logement dégradé ou insalubre** pour le rendre confortable et sain.»

### Je vérifie mon éligibilité:

- Je suis propriétaire de mon logement
- Je respecte les conditions de ressources précisées dans le tableau ci-contre et coche la case correspondant à mon revenu fiscal de référence (*inscrit sur mon dernier avis d'imposition ou de situation déclarative*)

Plafond de ressources 2023		
Nombre de personnes dans le ménage	Ménage Très modeste	Ménage Modeste
1	<input type="checkbox"/> 16 229 €	<input type="checkbox"/> 20 805 €
2	<input type="checkbox"/> 23 734 €	<input type="checkbox"/> 30 427 €
3	<input type="checkbox"/> 28 545 €	<input type="checkbox"/> 36 591 €
4	<input type="checkbox"/> 33 346 €	<input type="checkbox"/> 42 748 €
5	<input type="checkbox"/> 38 168 €	<input type="checkbox"/> 48 930 €
Par personne supplémentaire	<input type="checkbox"/> 4 813 €	<input type="checkbox"/> 6 165 €

Si mes revenus correspondent à ce plafond et que mon logement a plus de 15 ans, je peux bénéficier des aides de l'Anah en faveur des propriétaires modestes ou très modestes via

 [monprojet.anah.gov.fr](https://monprojet.anah.gov.fr) ou le 03 29 69 13 76

Si mes revenus dépassent ces plafonds, je peux contacter mon Conseiller Rénov' via [france-renov.gov.fr](https://france-renov.gov.fr) ou le 0808 800 700 pour bénéficier de conseils.

Selon vos conditions de ressources, bénéficiez du dispositif  
**MaPrimeRénov Sérénité,**  
géré par la délégation de l'Anah des Vosges



**MaPrimeRénov'**  
Sérénité

- ✓ 17 500 € maximum soit 50 % de financement des travaux de rénovation globale
- ✓ 1500 € de prime sortie d'étiquette énergétique initiale F/G
- ✓ 1500 € de prime en cas d'atteinte d'une étiquette A ou B



Une aide pour adapter  
votre logement

- ✓ 10 000€ d'aide maximum, soit 50 % de financement des travaux d'adaptation (remplacement de la baignoire par une douche adaptée, installation monte-escalier etc)



Une aide pour transformer  
votre logement

- ✓ 25 000 € maximum soit 50 % de financement des « travaux lourds »
- ✓ 1500 € de prime sortie d'étiquette énergétique initiale F/G
- ✓ 1500 € de prime en cas d'atteinte d'une étiquette A ou B

**Je précise mes besoins :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Isoler les combles ou la toiture                           | <input type="checkbox"/> Remplacer les fenêtres          |
| <input type="checkbox"/> Isoler les planchers ou les murs                           | <input type="checkbox"/> Changer le système de chauffage |
| <input type="checkbox"/> Faire des travaux d'adaptation pour le maintien à domicile |  |

**Je retourne cette fiche,** en précisant mes coordonnées,

à la **Délégation de l'Anah des Vosges** 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL  
CEDEX ( permanence uniquement téléphonique les lundis, mercredis et  
vendredis de 9H à 11H30 au 03.29.69.13.76, mail: **anah@vosges.gouv.fr** )

Nom : .....Prénom : .....

Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Mail : .....

Ville du logement à rénover : .....

(si différente de mon adresse actuelle)

**Cette démarche ne vous engage en rien !**

*Distribué par*



La Communauté de Communes

**CAMEL Vosges**

Ne pas jeter sur la voie publique